

observations du public

le 11/07/2022 - 10h00

M. possède une maison au bord du ruisseau de la Vacherie. Il est concerné par les travaux de restauration et d'entretien et souhaiterait pouvoir apporter des éléments de participation à l'effacement de l'ouvrage concerné, sachant que du fait du débordement, sa maison avait été inondée il y a une dizaine d'années. Je lui conseille de se rapprocher de M. Tougenet de la CA de St-Dié des Vosges sur ces aspects techniques.


le 11/07/2022 - 10h45

M. possède un terrain avec un étang, traversé par le ruisseau de Bierville. De plus, il n'est pas concerné par le programme de travaux et d'entretien objets de cette enquête. Cependant, il souhaite formuler quelques remarques et observations :

* Il souhaiterait que les travaux de débordement qu'il a pu constater au droit du ruisseau et de l'étang soient l'objet d'autorisations.

* Il se plaint qu'un étang, en aval du sien, soit non déclaré et fasse l'objet d'abus de jouissance et gêne le développement de la faune piscicole et souhaiterait la destruction de l'étang en question.

Fin de la permanence du 11 juillet 2022



Gilbert JANCOVICI
Commissaire Enquêteur



observations du public

... sont concernés par la coupe de rétroviseurs au 8 au niveau de la loi VAUDANGE

• Ils sont d'accord pour la coupe de rétroviseurs, dès lors que celle-ci se fasse après le 31/12/2022

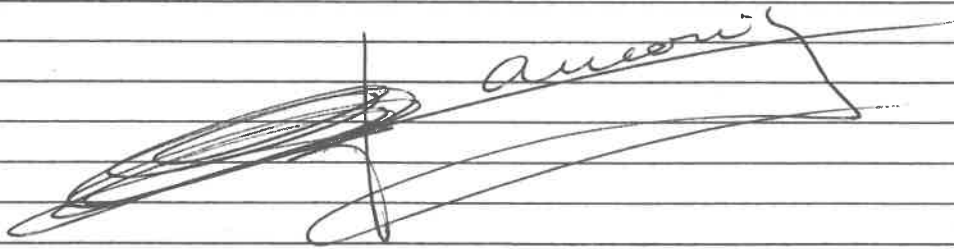
• M^r souhaiterait participer au projet de replants en apportant un avis sur une servitude existante au niveau de sa parcelle (C0604). Il mentionne par ailleurs que le propriétaire de la parcelle 603 n'a pas été sollicité alors qu'il y avait des rétroviseurs à couper. En réponse je lui indique que la 603 est hors projet.

Il demande également s'il y aura des coupes sur les 596 et 584. Je lui suggère de se rapprocher de la maîtrise d'œuvre.

le 26 juillet 2022 - 10h45

N'est concerné par le projet.

Fin de la permanence du 26 juillet 2022

 Jancovici

Gilbert JANCOVICI

Commissaire-Enquêteur

